

Compte financier unique 2025 et affectation des résultats :

Budget principal et budgets annexes

= = = = =

SOMMAIRE

1.	BUDGET PRINCIPAL	3
1.1.	<i>Données générales.....</i>	3
1.1.1.	Synthèse des réalisations.....	3
1.1.2.	Répartition par nature	5
1.1.3.	Répartition par fonction	6
1.2.	<i>Evolution des indicateurs financiers.....</i>	7
1.2.1.1.	Les différents niveaux d'épargne	7
1.2.1.2.	Le besoin de financement des investissements	8
1.2.1.3.	La capacité de désendettement.....	8
1.3.	<i>Section de fonctionnement</i>	9
1.3.1.	Les recettes réelles de fonctionnement	9
1.3.1.1.	La fiscalité.....	10
1.3.1.2.	Les produits des services et du domaine	11
1.3.1.3.	Les dotations et subventions reçues.....	12
1.3.1.4.	Les produits divers de gestion.....	13
1.3.1.5.	Les produits financiers et exceptionnels.....	13
1.3.2.	Les dépenses réelles de fonctionnement	15
1.3.2.1.	Les charges de personnel.....	16
1.3.2.2.	Les charges de gestion courante	16
1.3.2.3.	L'atténuation de produits	18
1.3.2.4.	Les participations et subventions versées	18
1.3.2.5.	Les charges exceptionnelles.....	19
1.3.2.6.	Les charges financières	19
1.4.	<i>Section d'investissement.....</i>	20
1.4.1.	Les dépenses réelles d'investissement	20
1.4.1.1.	Les dépenses et subventions d'équipement.....	21
1.4.1.2.	Les participations et créances - divers	22
1.4.2.	Le financement de l'investissement	23
1.4.2.1.	Les subventions d'équipement reçues.....	24
1.4.2.2.	L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice	24
1.4.2.3.	Les recettes diverses d'investissement.....	24
1.4.2.4.	Les dotations et fonds globalisés	24
1.5.	<i>L'endettement.....</i>	24

1.6.	<i>Résultat et affectation</i>	26
1.7.	<i>Les opérations patrimoniales</i>	26
1.8.	<i>Annexe : impact du budget pour la transition écologique</i>	26
1.8.1.	Cadre réglementaire	26
1.8.2.	Méthodologie	27
1.8.3.	Résultats	27
2.	BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	28
3.	BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS	28
4.	BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	29
5.	BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »	30

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1. Données générales

1.1.1. Synthèse des réalisations

Le compte financier unique (CFU) de la Ville présente la réalisation des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2025, en intégrant les ajustements opérés en cours d'exercice via les décisions modificatives.

REALISE mouvements réels - en M€	CFU 2024	CFU 2025	Variation	Evolution
Résultat calculé	0.1	8.2	8.1	NS
Résultat de clôture (hors restes à réaliser)	2.0	8.6	6.6	332.7%
Recettes de fonctionnement	100.2	109.5	9.2	9.2%
Impôts et taxes	76.0	77.9	1.9	2.5%
Dotations, subventions et participations	8.9	8.0	- 0.8	-9.6%
Produits des services et du domaine	12.7	12.4	- 0.3	-2.2%
Autres produits de gestion courante	2.0	2.9	0.9	44.6%
Autres produits	0.6	8.2	7.6	1179.3%
Dépenses de fonctionnement	82.0	82.8	0.8	0.9%
Charges de personnel	34.8	34.7	- 0.1	-0.2%
Charges à caractère général	22.8	23.5	0.7	3.0%
Atténuation de produits	10.6	10.6		
Autres charges de gestion courante	12.0	12.3	0.3	2.2%
Charges financières	1.8	1.6	- 0.2	-10.1%
Autres charges	0.0	0.0	0.0	68.0%
Résultats N-1	0.5	0.7	0.1	24.4%
Solde des restes à réaliser	-0.6	-1.4	- 0.8	120.9%
Recettes d'investissement	25.2	10.8	- 14.3	-57.0%
Dotations et fonds capitalisés (hors résultats N-1)	2.9	3.2	0.3	10.5%
Subventions	13.2	2.3	- 10.9	-82.6%
Emprunts et dettes assimilées	6.0	5.2	- 0.8	-13.5%
Autres recettes	3.0	0.1	- 2.9	-97.1%
Dépenses d'investissement	48.1	30.8	- 17.3	-36.0%
Emprunts et dettes assimilées	6.0	6.5	0.5	8.9%
Dépenses et subventions d'équipement	29.1	24.3	- 4.9	-16.7%
Autres dépenses d'investissement	13.0	0.0	- 13.0	-99.8%
Résultats N-1	6.3	1.3	- 4.9	-79.0%
Solde des restes à réaliser	-1.3	0.9	2.3	-171.1%

Au titre de 2025, la Ville clôt l'exercice avec un excédent global calculé de **8,2 M€**. Ce niveau particulièrement important s'explique notamment par la souscription d'un emprunt dans des conditions financières attractives.

Le solde des restes-à-réaliser correspond à la différence entre les crédits des dépenses et ceux des recettes, engagés et à reporter sur l'exercice 2026. Il traduit le report de charges de gestion courante (1,4 M€), le financement des travaux d'équipement à poursuivre (12,4 M€) par des subventions à percevoir (3,6 M€) et un emprunt (9,5 M€) à encaisser ultérieurement.

Les résultats 2025 ont fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Le taux de réalisation du budget se décompose comme suit :

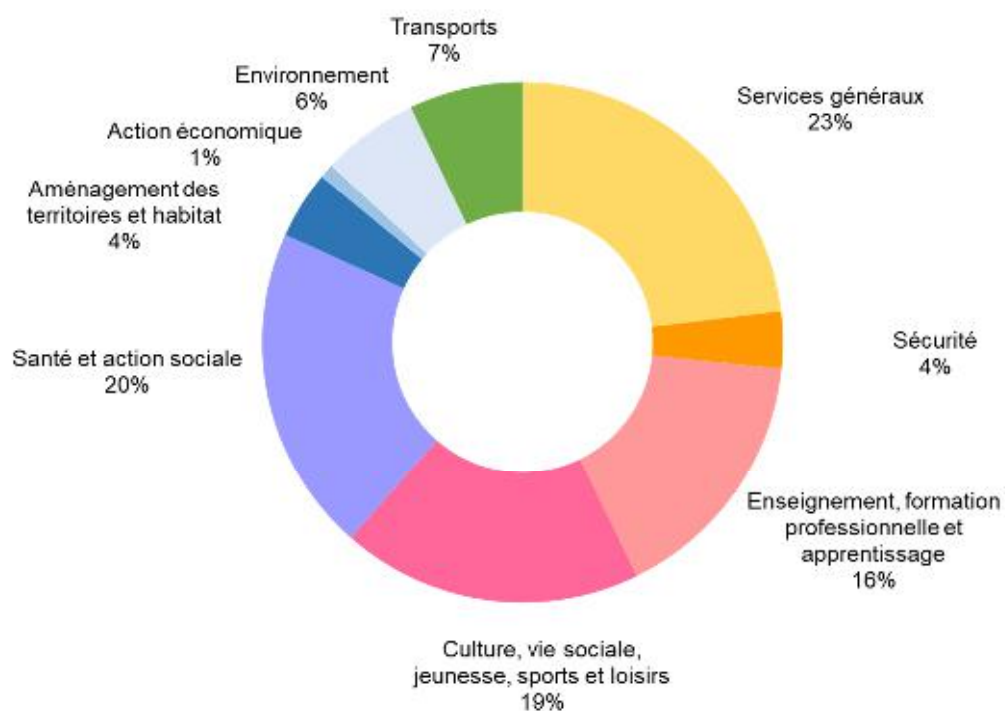
TAUX DE REALISATION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94.1%	110.8%
Investissement	70.2%	48.8%
Investissement hors effet opérations foncières	73.1%	63.1%

1.1.2. Répartition par nature

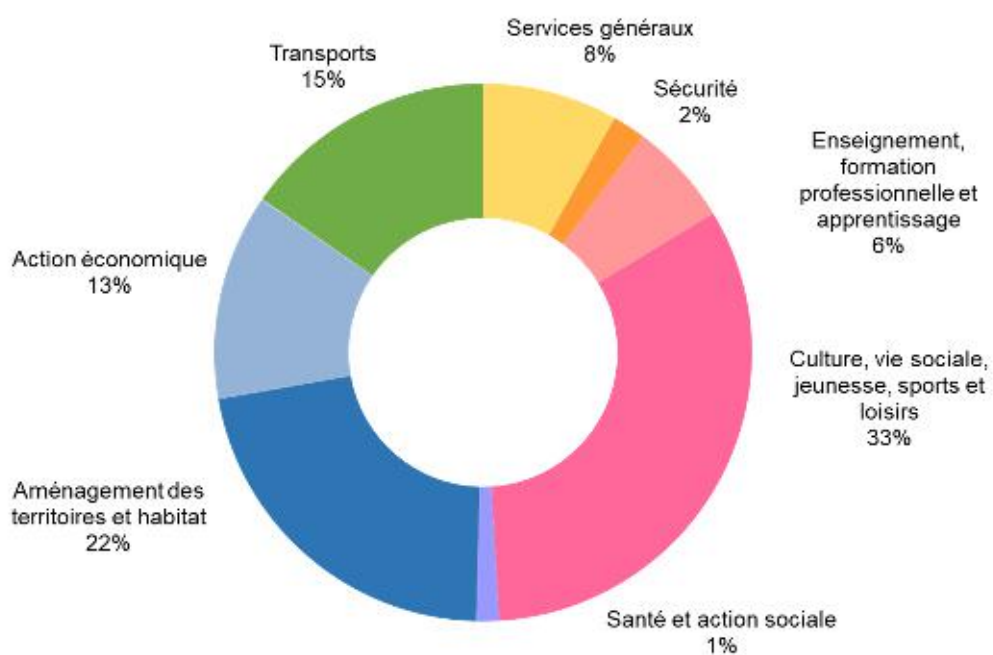
		Recettes (M €)	Dépenses (M €)
Fonctionnement	Impôts et taxes	77,9	Charges de personnel 34,7
			Charges de gestion courante 23,5
			Attenuations de produits 10,6
			Participations et subventions versées 12,3
			Intérêts de la dette 1,6
			Charges exceptionnelles 0,0
			<i>Autofinancement</i> 26,7
	Produits des services	12,4	
	Dotations et subventions reçues	8,0	
	Produits exceptionnels	2,9	
	Divers	8,2	
	Total des recettes réelles fonctionnement	109,5	total dépenses réelles fonctionnement 82,8
Investissement	<i>Autofinancement</i>	26,7	Dépenses et subventions d'équipement 24,3
	Dotations et subventions d'équipement reçues	5,5	
	Emprunt	5,2	Rembt. capital dette 6,5
	Remboursement d'avance	0,1	Participations et divers 0,0
	Total des recettes réelles investissement	10,8	Total dépenses réelles investissement 30,8

1.1.3. Répartition par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement

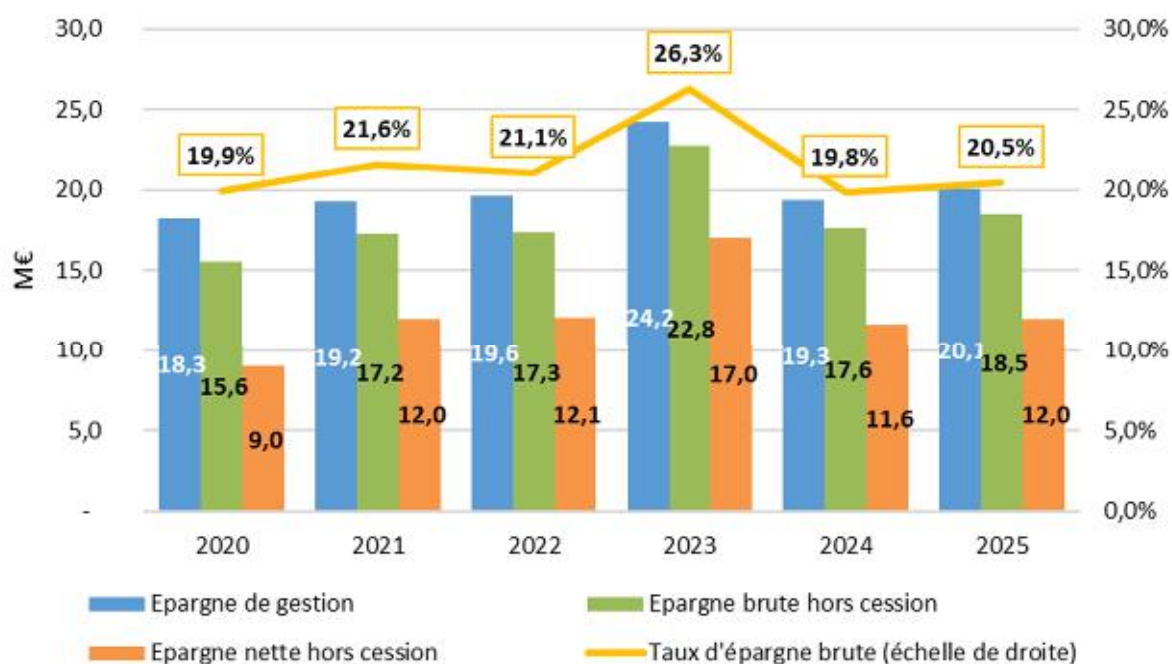


Hors opérations non ventilables (dette-ENGIR-FPIC-FCCT)

1.2. Evolution des indicateurs financiers

1.2.1.1. Les différents niveaux d'épargne

Après une année de baisse, les niveaux d'épargne se redressent en 2025. L'épargne brute, portée à 18,5 M€, assure sans difficulté la couverture du service de la dette (6,5 M€) et permet, ainsi, de dégager une capacité d'autofinancement solide. L'épargne nette atteint ainsi 12 M€, finançant environ 50 % des investissements réalisés sur l'exercice (24 M€).



Epargne de gestion : différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement, c'est-à-dire à l'exclusion des charges d'intérêts des emprunts et des charges et produits exceptionnels. Elle reflète la capacité de la Ville à financer ses dépenses courantes.

Epargne brute hors cession : différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cession immobilière) et les dépenses réelles de fonctionnement, il permet de faire face au remboursement de la dette en capital, et de déterminer la capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt.

Epargne nette : calculée à partir de l'épargne brute hors cession après déduction du remboursement de la dette en capital, elle permet de mesurer la part des investissements nouveaux que la ville peut autofinancer.

1.2.1.2. Le besoin de financement des investissements

Depuis 2024, la Ville amorce une trajectoire de désendettement, avec un solde des emprunts négatifs : nous remboursons plus que nous empruntons.

En 2025, l'encours de dette diminue de 2 M€.

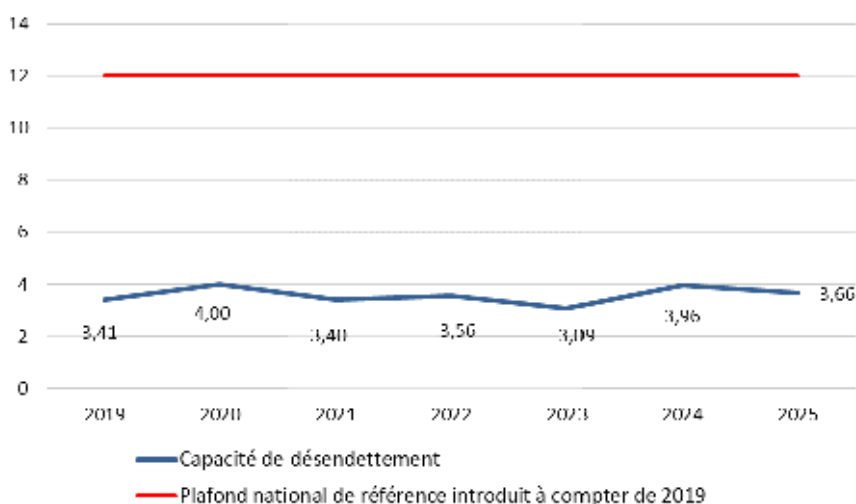
Calcul du besoin de financement (en M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
encours dette au 1er janvier (tous budgets confondus)	57,8	62,3	58,5	61,7	70,4	69,8
produit d'emprunt et cautionnement	2,0	2,0	9,0	15,0	6,0	5,2
transfert d'une part de la dette du SIVU	9,6					
remboursement dette et cautionnement	7,1	5,8	5,8	6,3	6,6	7,2
solde = besoin de financement	4,5	-3,8	3,2	8,7	-0,6	-2,0
encours dette au 31 décembre	62,3	58,5	61,7	70,4	69,8	67,8

Besoin de financement des investissements : montant du produit de l'emprunt minoré du remboursement du capital de la dette.

1.2.1.3. La capacité de désendettement

Gage de sa solidité financière, l'évolution de la capacité de désendettement doit être maîtrisée afin de préserver les capacités d'investissement futures.

La Ville dispose d'une bonne qualité de signature car sa capacité de désendettement est inférieure à 4 années depuis 2020. En 2025, elle s'améliore légèrement sous l'effet couplé de la baisse du stock de dette et de l'augmentation de l'épargne brute.

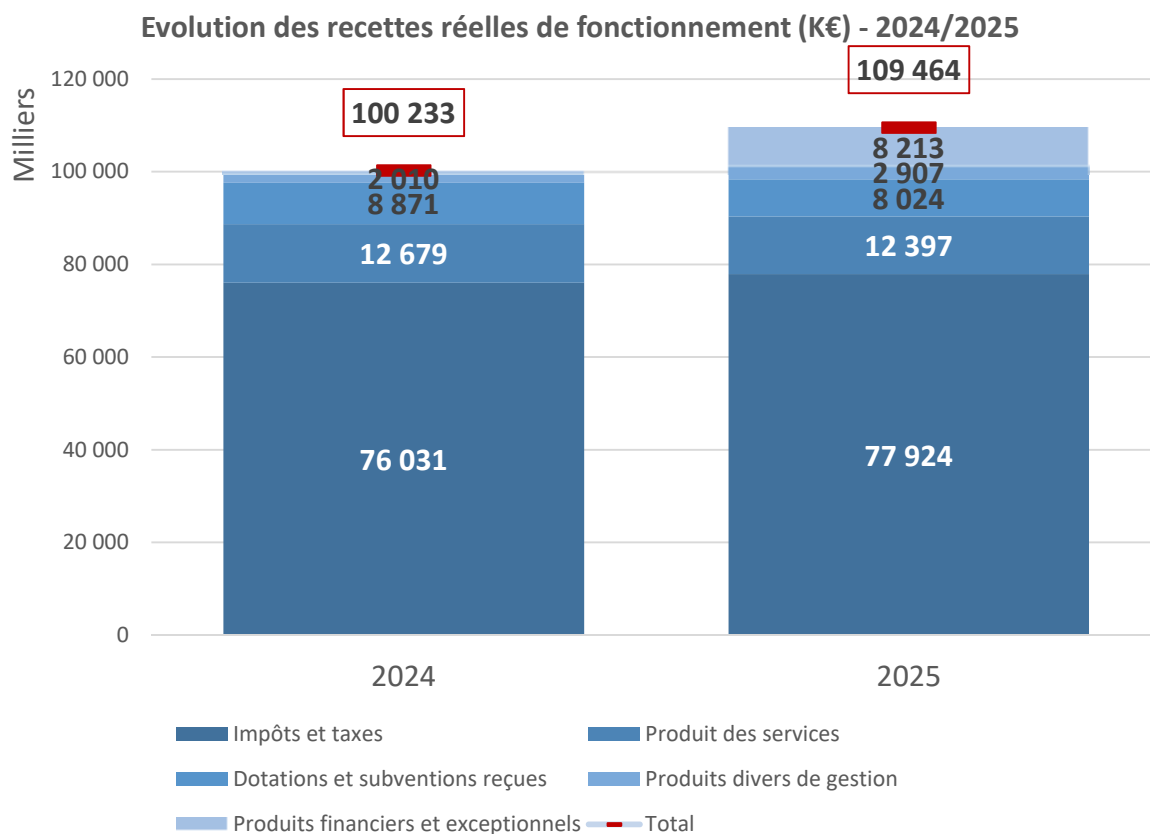


Capacité de désendettement : rapport entre l'épargne brute hors cession et l'encours de la dette consolidée, elle permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la dette si l'on y consacre la totalité l'épargne brute.

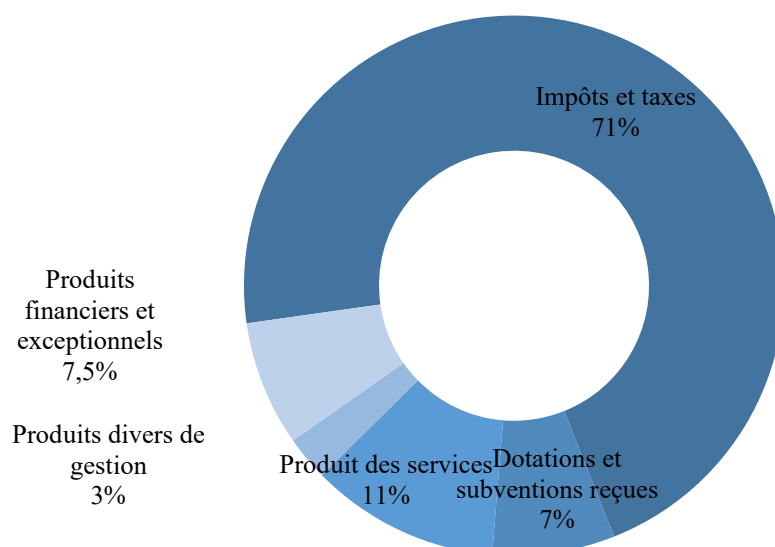
1.3. Section de fonctionnement

1.3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

D'un montant global de 109,5 M€, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 9,2% par rapport à l'exercice précédent. Hors cessions, l'évolution est de 1,7%.



Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1.3.1.1. La fiscalité

Principale ressource de la commune, représentant 71% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de 77,9 M€ progresse de 2,5%.

Les contributions directes enregistrent une progression limitée des bases de +0,49%. Cette évolution modérée résulte, d'une part, d'une revalorisation forfaitaire des locaux d'habitation et industriels moins dynamique, conséquence du ralentissement de l'inflation (+1,7% après +3,9 %, soit l'évolution en glissement annuel en novembre de l'année précédente de l'indice des prix à la consommation harmonisée).

Les locaux professionnels font, quant à eux, l'objet d'une révision spécifique fondée sur l'évolution des loyers, qui est en légère progression (+1,5 % en 2025 après +1,1 % en 2024).

D'autre part, la progression des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties compense la baisse des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS et THRS majorée), en recul de 30,3 %. Cette évolution résulte des régularisations effectuées par l'administration fiscale dans le cadre du dispositif « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI), après des surévaluations constatées depuis 2023 (détail ci-après).

	Bases 2024 définitives	Bases 2025 définitives	% évolution
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	116 611 034	120 447 982	3,29%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	10 613 980	7 397 790	-30,30%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	65 695	68 251	3,89%
Total	127 290 709	127 914 023	0,49%

Les ressources fiscales (hors rôles complémentaires et supplémentaires), à pression fiscale constante, atteignent 57,3 M€ en progression de 0,67% par rapport à l'exercice précédent.

	Produits 2024 définitifs	Produits 2025 définitifs	% évolution
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	39 874 627	41 186 096	3,29%
Coefficient correcteur (TFB)	13 861 329	13 861 329	0,00%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	2 390 268	1 665 982	-30,30%
Majoration résidences secondaires	772 811	563 754	-27,05%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	46 801	48 622	3,89%
Total	56 945 836	57 325 784	0,67%

Comme évoqué plus haut, divers dysfonctionnements techniques et humains, consécutifs à la campagne déclarative de mise à jour des biens immobiliers réalisée sur « GMBI » ont entraîné l'émission d'avis d'imposition de taxe d'habitation erronés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Aussi, après correction des bases par l'administration fiscale, la Ville enregistre en 2025 une perte de recettes de 933 K€, consécutivement à une perte déjà constatée de 389 K€ en 2024.

Par ailleurs, la Ville a encaissé un montant supplémentaire de fiscalité provenant des rectifications effectuées par les services fiscaux au titre de l'année 2025 et des années précédentes. En 2025, le volume de ces rôles complémentaires et supplémentaires constatés s'élève à 216 K€ contre 221 K€ l'exercice précédent.

Dans un contexte fiscal toujours marqué par de fortes évolutions et des ajustements liés aux réformes nationales, la Ville poursuit une politique fiscale responsable, équilibrée et maîtrisée. Les taux appliqués demeurent inférieurs aux moyennes observées pour les communes de même strate, tant au niveau national que départemental, pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (source : état 1259 2025).

	Taux 2024	Taux 2025	Taux moyen national	Taux moyen départemental
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	34,18%	34,18%	39,79%	37,12%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	22,52%	22,52%	23,67%	37,12%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	71,24%	71,24%	51,19%	60,35%

Pour ce qui concerne les autres ressources fiscales, d'un montant de 19,9 M€ contre 18,9 M€ en 2024, les principales évolutions sont détaillées ci-après :

- L'accise sur l'électricité (-28 K€) : son produit, de 939 K€, diminue légèrement par rapport à 2024, année sur laquelle avait été perçu un reliquat de l'ancienne taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) lié à des régularisations fournisseurs. Depuis 2023, la TCCFE est désormais intégrée à l'accise sur l'électricité (ex TICFE). La Ville en perçoit une fraction, calculée à partir de la TCCFE perçue par la Ville en 2022 et actualisée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'évolution de la consommation de l'électricité sur le territoire.
- La taxe de séjour atteint 352 K€ en 2025 contre 390 K€ l'exercice précédent, en diminution de 9,8 % (-38 K€) liée à l'encaissement de recettes exceptionnelles en 2024 résultant de procédures de taxation d'office (absence de déclaration ou de reversement).
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) (+1,1 M€) : Après un net ralentissement des recettes en 2024, les transactions immobilières repartent à la hausse en 2025, soutenues par la détente des taux d'intérêt. Les DMTO s'élèvent ainsi à 5,6 M€, contre 4,5 M€ l'année précédente. Ce niveau demeure toutefois inférieur à celui observé en 2023 (6 M€). Cette reprise, encore prudente, reste fragile et dépendante de l'évolution des taux d'intérêt.

1.3.1.2. Les produits des services et du domaine

Second poste de recettes, par ordre d'importance, d'un montant de 12,4 M€, les produits des services et du domaine recouvrent les prestations de services fournies par la Ville. Ils reculent de 2,2% en 2025.

Parmi les principales fluctuations des recettes tarifaires figurent :

- Les recettes tarifaires du stationnement et du forfait post stationnement (+441 K€) : cette hausse s'explique principalement par le décalage d'encaissement de la part variable 2024 (454 K€). Elle s'accompagne également d'une progression des transactions et d'un meilleur respect du stationnement en zone rotative, se traduisant par davantage de paiements et une diminution du nombre de FPS émis.
- Les redevances d'occupation du domaine public communal (+101 K€) : progression liée à l'encaissement en 2025 de deux exercices de droits de réseaux (2024 et 2025, +63 K€), ainsi qu'au lancement de la concession de la crèche Aubert (+39 K€).
- Les redevances des activités diverses diminuent (-50 K€) : la recette issue de la convention de communication de la RATP pour la manifestation « Vincennes, Château lumières » n'est pas reconduite (-45 K€).
- Les droits de stationnement et de location sur la voirie (-293 K€) : baisse principalement liée à un retard de facturation des droits de voirie en 2025 en raison des difficultés à obtenir les demandes de renouvellement des commerçants (-250 K€). Elle s'explique également par une diminution des recettes liées aux occupations du domaine public pour les chantiers de construction par rapport à 2024 (-40 K€).
- Les produits liés aux services à caractère de loisirs (-530 K€) : diminution liée à l'absence en 2025 de « Château Lumières » (-588 K€), manifestation biennale, partiellement compensée par les recettes du Vincennes Estival Club (+64 K€), créé en 2025.

1.3.1.3. Les dotations et subventions reçues

Les dotations et subventions atteignent 8 M€ en 2025, en net recul de 9,6% par rapport l'exercice précédent.

Première composante, la dotation forfaitaire perçue par la Ville poursuit sa diminution (-172 K€), soit -4,2%, sous l'effet couplé de l'écèlement (-144 K€) et de l'effet de la baisse de la population (-28 K€).

Les subventions de fonctionnement sont en baisse (-1 M€), et retrouvent leur niveau courant, en lien avec :

- La non-reconduction des subventions exceptionnelles destinées au financement de la zone de célébration des Jeux olympiques et paralympiques de la Métropole du Grand Paris (-774 K€), la Région (-105 K€) et l'Etat (-63 K€).
- La non-reconduction des subventions exceptionnelles destinées au financement de la manifestation « Vincennes Château Lumières » de l'Etat (-8 K€) et de la Région (-5 K€).
- Des participations pour le fonctionnement des crèches versées par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 3,1 M€, en légère hausse 2,2% (+66 K€).

Les dotations de compensation fiscale versées par l'État, en contrepartie des exonérations de fiscalité locale qu'il décide, s'élèvent à 574 K€, en hausse de 179 K€.

Cette hausse s'explique principalement par deux facteurs :

- La dynamique de la compensation relative à la réduction des bases des établissements industriels (+73 K€) ;
- Le versement, depuis cette année, d'une compensation spécifique pour les nouveaux logements sociaux (+95 K€), et ce pour une durée de 10 ans. Ce dispositif concerne les logements sociaux agréés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026.

L'État assure la compensation intégrale de ces deux exonérations.

1.3.1.4. Les produits divers de gestion

Les produits divers de gestion (2,9 M€) progressent significativement de 44,6%. Cette évolution découle des principales variations suivantes :

- Produits et remboursements divers (+948 K€) : forte progression liée principalement à l'encaissement d'une garantie à première demande mise en jeu dans le cadre du marché de construction du complexe sportif Isabelle Autissier (+643 K€), ainsi qu'à des corrections d'imputations (+300 K€).
- Débits et pénalités (+144 K€) : des pénalités de retard ont été appliquées aux prestataires du marché de rénovation du centre de vacances à Habère-Poche (140 K€).
- Les revenus des immeubles (+88 K€) : une hausse liée à la fois aux revalorisations de loyers et à des rattrapages 2023-2024.
- Les atténuations de charges englobant les remboursements divers sur salaires (indemnités journalières ou trop perçus par les agents, des prestations du contrat d'assurance statutaire) et des remboursements de la CNRACL pour les agents détachés reviennent à un niveau habituel, après une année 2024 marquée par des situations exceptionnelles de décharge de service (-70 K€).
- Les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les redevances des fermiers et des concessionnaires (-212 K€) : baisse liée à des effets de calendrier. En 2024, la Ville avait encaissé la redevance de fermage du parking au titre de 2023 (77 K€), ainsi que les redevances de publicité des années 2022 à 2024 (126 K€). La situation revient à un niveau plus habituel en 2025.

1.3.1.5. Les produits financiers et exceptionnels

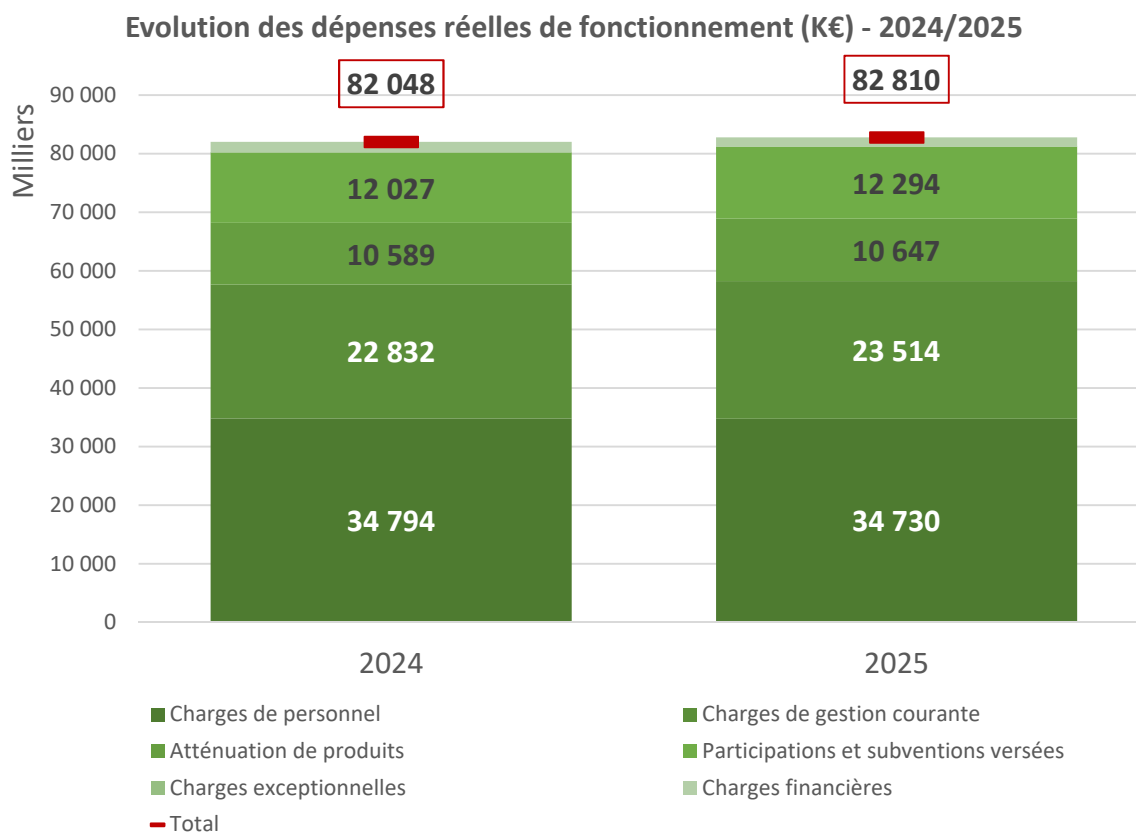
Réalisés à hauteur de 8,2 M€, les produits financiers et exceptionnels sont en nette augmentation notamment en raison de l'encaissement de produits de cessions pour 8,1 M€, contre 581 K€ au cours de l'exercice précédent, correspondant aux opérations suivantes :

- Cession de terrain au 43 rue Defrance pour la réalisation de logements (7,6 M€),
- Cession de locaux aux 22-24 rue des laitières (392 K€),
- Cession d'un logement au 128 rue Defrance (150 K€),
- Véhicules (7 K€).

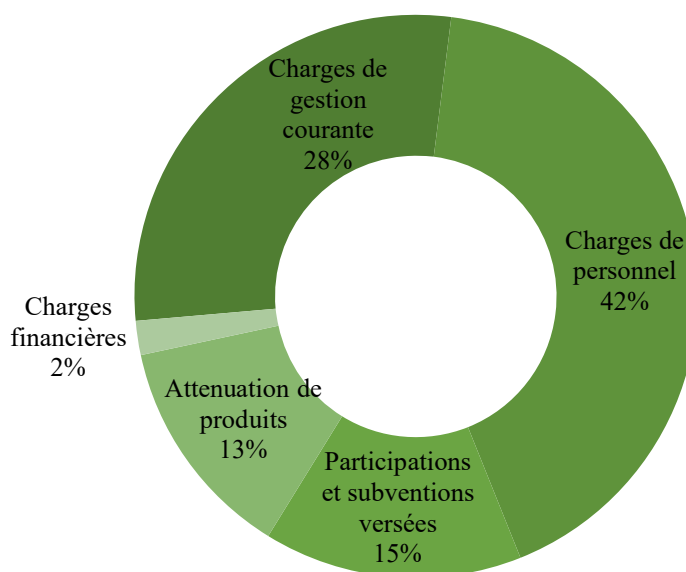
La Ville perçoit en 2025 des dividendes supplémentaires au titre des actions détenues dans le capital de la VINCEM (+21 K€).

1.3.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 82,8 M€ en 2025, en hausse de 0,9% par rapport à l'année 2024.



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1.3.1.6. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel pour l'année 2025 s'élèvent à 34,73 M€, soit une baisse de 0,18 % par rapport à 2024 (- 64 K€). Cette stabilité résulte de mesures réglementaires (exogènes) et de choix de gestion interne ou conjoncturels (endogènes), détaillés ci-dessous.

- **Les facteurs exogènes :**

- Cotisation maladie : taux employeur porté de 8,88 % à 9,88 % au 01/01/2025, surcoût de +107 K€.
- Cotisation retraite (CNRACL) : taux augmenté de 31,65 % à 34,65 % au 01/01/2024, soit + 326 K€.

- **Les facteurs endogènes :**

- Diminution en 2025 de l'enveloppe Primes et indemnités liées aux JO et aux élections (1 seul tour) :-172 K€
- Recours à l'intérim pour les métiers de la petite enfance +13K€
- Baisse du montant consacré aux participations mutuelles et prévoyance : -33 K€
- Régularisation d'une facture antérieure sur le supplément familial en 2024 non réglée en 2025 : -137 K€
- Prestations familiales : augmentation du nombre de bénéficiaires +52 K€.

Le taux de rotation des effectifs s'établit à 9.9 % en 2025, contre 10,7 % en 2024, traduisant une légère amélioration de la stabilité des équipes.

Les difficultés de recrutement du secteur public se traduisent globalement sur 2025 par une dégradation de la durée moyenne de vacance des postes à 4.7 mois contre 3.9 mois en 2024.

1.3.1.7. Les charges de gestion courante

D'un montant de 23,5 M€ ce poste augmente de 3 % par rapport à 2024.

Parmi les postes qui augmentent significativement par rapport à l'année 2024, on peut noter :

- Les contrats de prestations de services (+552 K€) : hausse principalement liée à l'augmentation du coût de la propreté urbaine (+378 K€) dans le cadre du renouvellement du marché en 2025, ainsi qu'à la progression de la rémunération du délégataire du stationnement (+226 K€), en lien avec l'augmentation des recettes de stationnement résultant d'un contrôle renforcé et d'un meilleur respect du stationnement en zone rotative (de 63% à 69%). Dans un même temps, les frais de gestion reversés à l'ANTAI diminuent de 12 K€, en raison d'une baisse du nombre de FPS émis.
La rémunération du délégataire de la crèche Marie Paradis augmente également (+103 K€), du fait de la première année complète d'exploitation.

Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des dépenses liées aux classes découvertes (-82 K€) et aux séjours vacances (-60 K€). En 2024, des séjours avaient été

organisés hors du centre Habère-Poche pendant les travaux ; la réouverture du site au printemps 2025 permet un retour à un niveau de fonctionnement plus habituel.

- Le coût de l'électricité, du chauffage urbain, des combustibles et des carburants (+292 K€) : cette hausse s'explique par un décalage de paiement de factures 2024 ainsi que par le renouvellement du marché avec Engie, ayant entraîné une réévaluation des cotisations impactées par la situation géopolitique. En matière de consommation, celle de gaz progresse de 10,4%, notamment en raison de la mise en service du gymnase Isabelle Autissier. À l'inverse, les consommations d'électricité diminuent de 1,7% pour les bâtiments communaux et de 8 % pour l'éclairage public.
- Les publications (+232 K€) : une partie de la hausse n'est en fait qu'une correction d'imputation comptable liée au transfert des impressions du *Vincennes info* depuis le compte catalogues et imprimés (+167 K€).
- Les fêtes et cérémonies (+204 K€) : hausse principalement liée à l'organisation du Vincennes Estival Club (+185 K€). Cette évolution est partiellement compensée par la non-reconduction des dépenses liées à l'organisation des JOP 2024 (-61 K€).
- Les études et recherches (+177 K€) : hausse portée notamment par les études relatives à la géothermie et au réseau de chaleur urbain (+57 K€), la réalisation d'une étude démographique (+39 K€) ainsi que l'expérimentation d'une solution d'intelligence artificielle pour les carrefours à feux (+40 K€).
- Les frais de gardiennage (+176 K€) : hausse en lien avec le gardiennage du Vincennes estival Club (+157 K€).
- L'entretien de voirie (+141 K€) : cette hausse s'explique notamment par le report du programme 2024 de rénovation des pavés du centre-ville, décalé en raison des Jeux olympiques (70 K€), par des déplacements de mobilier urbain publicitaire dans le cadre de travaux, notamment avenue de Paris (40 K€), ainsi que par divers travaux d'entretien de voirie, dont certains affaissements de chaussée qui n'avaient pas pu être traités en 2024.
- Les assurances multirisques (+87 K€) : hausse liée à un nouveau contrat d'assurance dommages aux biens (+134 K€) et 400 K€ de reports sur 2026 concernant l'assurance dommages ouvrages relative aux travaux du centre culturel et sportif Georges Pompidou.
- Les versements aux organismes de formation (+72 K€) : hausse liée à l'intégration d'un cycle de formations à destination des managers pour l'ensemble des directions de la Ville, à un niveau de réalisation des formations plus élevé qu'en 2024, certaines formations budgétées l'an dernier n'ayant finalement pas pu être organisées.
- Les annonces et insertions (+60 K€) : hausse liée à un recours plus important à des cabinets externes en 2025, afin de répondre aux besoins de recrutement sur des postes stratégiques.
- Les locations de matériel roulant (-54 K€) : une baisse liée à la résiliation du marché de location de deux véhicules de propreté (laveuse et balayeuse), suite au renouvellement du marché de propreté urbaine.
- L'entretien des terrains (-65 K€) : les dépenses sont en baisse en 2025, sous l'effet de la non-reconduction du marché d'entretien des terrains synthétiques des stades (-45 K€), de l'absence de remise en état de la pelouse du Cours Marigny réalisée en 2024 (-22 K€) et de l'interruption de l'entretien à Habère-Poche pendant les travaux (-4 K€). Cette évolution est partiellement compensée par des dépenses supplémentaires liées à la taille en rideau des arbres du cimetière (+25 K€). Par ailleurs, les opérations de plantations et d'égamage sont moins nombreuses en 2025.

- Les autres impôts locaux (-66 K€) : suite à de mauvaises déclarations, la Ville s'était acquittée de la taxe sur les logements vacants en 2024.
- Les charges de copropriété (-99 K€) : variation liée aux différents appels de fonds travaux.
- Autres honoraires, conseils (-220 K€) : transfert des frais de mise en page du Vincennes Info au compte publications (-45 K€) et -87 K€ liée à la fin de l'accompagnement juridique sur les abords du château en 2024.
- Les achats de prestations de services (-483 K€) : cette évolution s'explique par la non-reconduction des prestations liées à l'événement « Vincennes, Château Lumières » et aux JOP 2024, partiellement compensée par les nouvelles prestations liées au Vincennes Estival Club.

1.3.1.8. L'atténuation de produits

D'un montant total de 10,6 M€, ce poste demeure globalement stable par rapport à 2024 (+0,5 %), malgré plusieurs évolutions significatives intervenues en 2025.

L'exercice est notamment marqué par la mise en place d'un nouveau prélèvement de 563 K€ au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO). Cette hausse est partiellement compensée par la diminution de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (-277 K€), liée à la fin du mécanisme de répartition dérogatoire, portant le prélèvement à 933 K€. Le prélèvement reversé à Île-de-France Mobilités et à la Région Île-de-France au titre des amendes de police diminue également de 237 K€, pour s'établir à 846 K€.

Enfin, le reversement au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) reste stable à 8,28 M€.

1.3.1.9. Les participations et subventions versées

D'un montant de 12,3 M€, ce poste augmente de 2,2 %.

- Les participations de fonctionnement versées par le budget principal aux budgets annexes diminuent de 201 K€, du fait de leur ajustement aux besoins réels de financement.

Cette évolution résulte principalement de la baisse de la participation au budget annexe du centre aquatique Le Dôme (-204 K€), en lien avec sa fermeture pour travaux en 2025. Les autres budgets annexes connaissent des évolutions plus limitées : +2 K€ pour les Spectacles Vivants, -23 K€ pour la Restauration municipale et -23 K€ pour les Marchés d'approvisionnement.

- La contribution de la Ville au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) progresse de 156 K€, sous l'effet de la diminution du prélèvement au titre du FPIC.
- La contribution aux frais de fonctionnement du SIVU est en hausse de 323 K€.
- Les subventions versées aux associations diminuent de 51 K€. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la subvention accordée à l'Amicale du personnel (-65 K€), le recul des crédits consacrés aux relations internationales (-18 K€) et aux actions en faveur du développement durable (-8 K€). À l'inverse, les soutiens au secteur sportif (+26 K€) et à la culture (+15 K€) progressent.

- Les participations de la Ville au CCAS et à la Caisse des écoles demeurent stables par rapport à 2024, respectivement à hauteur de 910 K€ et 4,2 M€.
- Enfin, le poste des autres contributions diminue (-57 K€) dans la mesure où des régularisations comptables liées à des remboursements effectués aux Vincennois ou à des entreprises pour des prestations non réalisées, avaient été réalisées sur 2024.

1.3.1.10. Les charges exceptionnelles

D'un montant de 7 K€, ce poste progresse de 3 K€ par rapport à 2024. Ce chapitre enregistre essentiellement des corrections comptables sur les exercices antérieurs.

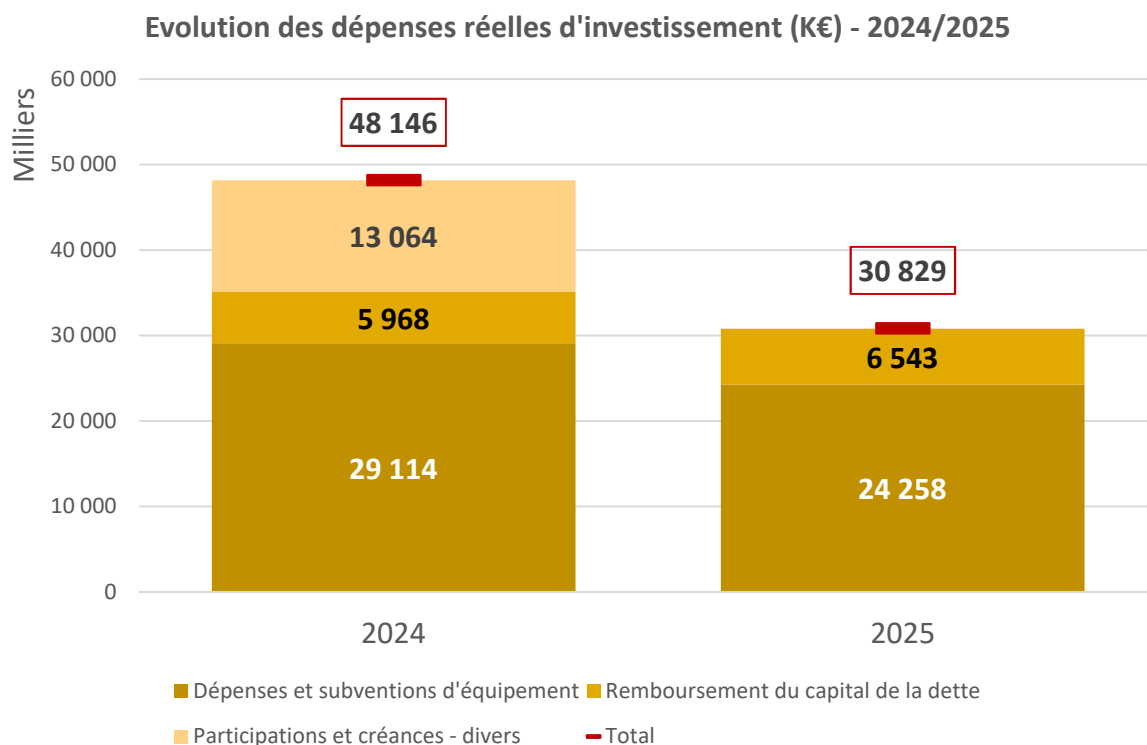
1.3.1.11. Les charges financières

D'un montant de 1,6 M€, les charges financières diminuent de 10,1% par rapport à 2024 (-182 K€), résultant de la baisse des taux variables.

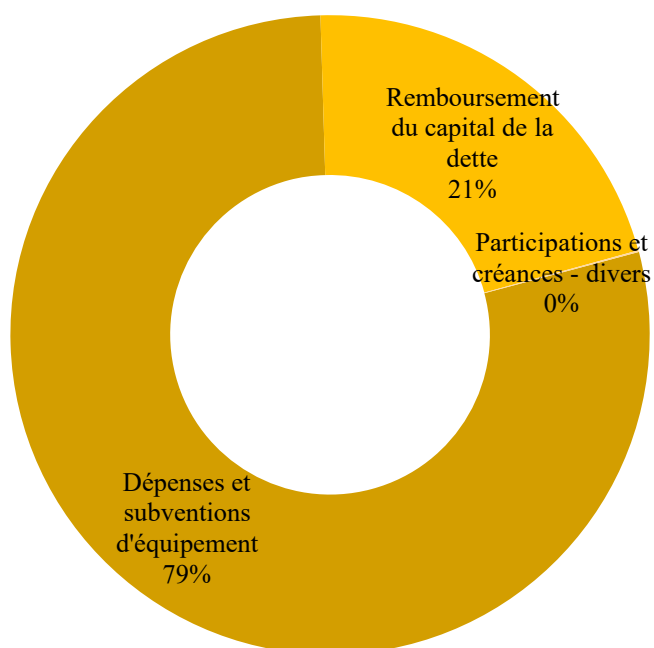
1.4. Section d'investissement

D'un montant de 30,8 M€, les dépenses d'investissement sont en baisse en 2025 de 17,3 M€.

1.4.1. Les dépenses réelles d'investissement



Répartition des dépenses réelles d'investissement



1.4.1.1. Les dépenses et subventions d'équipement

Les dépenses et subventions d'équipement se sont élevées à 24,3 M€ en 2025.

Elles correspondent aux principales opérations listées ci-après.

■ Les équipements publics

- La rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou (2,7 M€)
- La construction du gymnase Isabelle Autissier, rue Defrance (1,5 M€).
- Les travaux de réhabilitation du centre de vacances Habère Poche (689 K€).
- La végétalisation des toitures terrasses à l'école maternelle de l'Est, la crèche Berthe Campergue et à l'école élémentaire du Sud (402 K€).
- Le plan de performance énergétique des bâtiments municipaux (338 K€) comprenant notamment le déploiement des solutions de gestion technique, le remplacement des luminaires et des chauffages dans plusieurs bâtiments, l'installation de pompes à débit variable et de sondes.
- La poursuite de la mise en conformité SSI, dans les locaux de l'Hôtel de Ville (236 K€), ainsi que le renouvellement des éclairages de sécurité et des blocs de secours.
- Le solde de la rénovation de l'Hôtel de Ville (130 K€).
- Les travaux divers dans les écoles élémentaires et maternelles (886 K€), les crèches (323 K€), et les équipements sportifs et culturels (266 K€).

■ Le renouvellement urbain

- Les travaux de rénovation des trottoirs et de l'éclairage public Avenue de Paris dans le cadre du Plan RER –vélo : trottoir nord de la section Aubert-Fays, devant le château, sur la place de la Prévoyance et trottoir sud (2,9 M€).
- L'aménagement d'espaces apaisés dans le quartier Est – rue de la Jarry (2,3 M€).
- L'aménagement de la rue des Meuniers (976 K€).
- L'aménagement du centre-ville : projet de ville phase 3 avenue de Paris, entrée du château et rénovation du cours Marigny (694 K€).
- La rénovation de trottoirs et de chaussées, ainsi que divers travaux de réfection de voirie et de jeux extérieurs (689 K€).
- La modernisation de l'éclairage public sur diverses voies (559 K€).
- L'aménagement, la sécurisation et le marquage de diverses pistes cyclables (507 K€).
- Les travaux de mise en place de caméras de vidéo protection (411 K€).
- Les travaux de déploiement du réseau fibre très haut débit (240 K€).

- L'aménagement de jardins de proximité (221 K€) : rénovation du potager collectif square des Laitières, aménagement du caniparc au 161 rue Diderot, frais d'étude pour la création d'un jardin au 46bis du Commandant Mowat et création d'un bac à sable au jardin Coeur de ville.
- Divers travaux de voirie, signalétique, VRD et désimperméabilisation (1 M€)
- Les achats de mobilier urbain (677 K€).
- Diverses plantations d'arbres, végétalisation et jeux (184 K€).

■ Les subventions d'équipement

- Des subventions d'équipement versées sous forme de surcharges foncières afin de soutenir le développement du parc de logements sociaux (1,2 M€).
- Les autres subventions d'équipement versées :
 - La contribution au budget annexe du Centre Aquatique le Dôme (1 M€).
 - Le solde de la contribution de la Ville à l'aménagement des abords du Château (390 K€)
 - La contribution au titre du parking de Cœur de ville (378 K€).
 - La part investissement du contingent incendie (124 K€).
- Des aides au ravalement de façades (35 K€) et à l'extension des réseaux électriques (23 K€).

■ L'achat de propriétés bâties et non bâties

- L'achat d'un logement au 4 rue Charles Marinier (160 K€).

■ L'achat de matériels informatiques et de logiciels (919 K€), notamment pour les écoles (92 K€).

1.4.1.2. Les participations et créances - divers

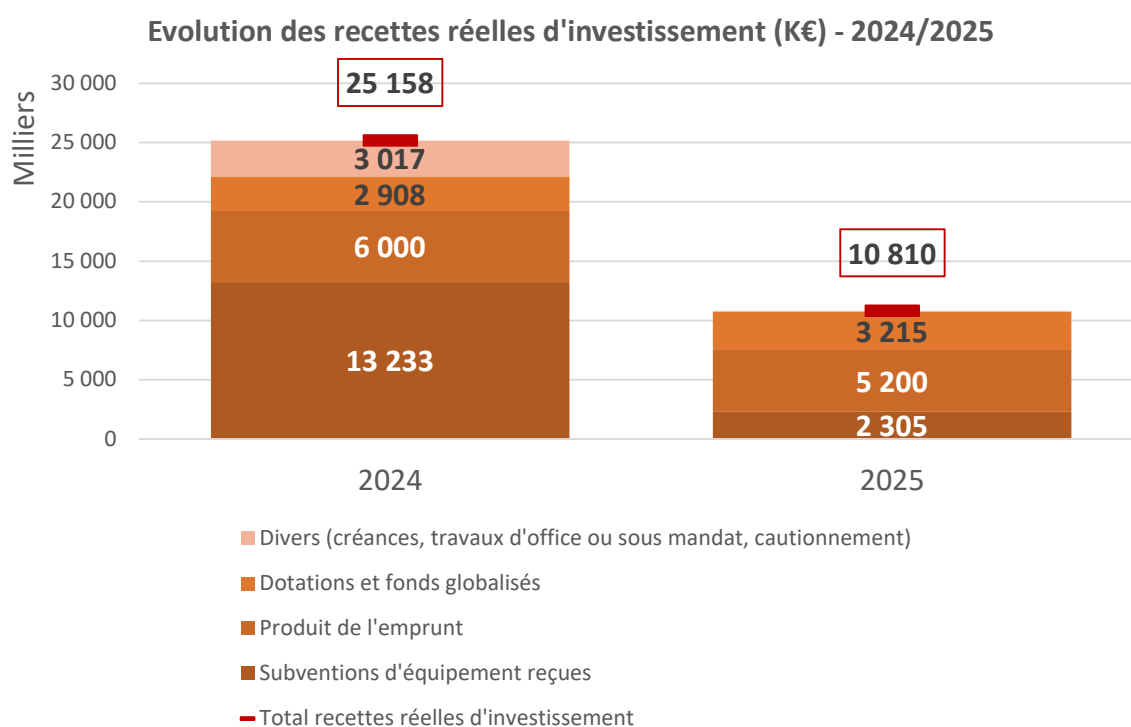
Ce poste est en forte diminution après une année 2024 marquée par l'acquisition exceptionnelle de titres de participation au capital de la VINCEM pour 13 M€.

En 2025, il s'établit à 8 K€, correspondant au rachat d'une action de la VINCEM.

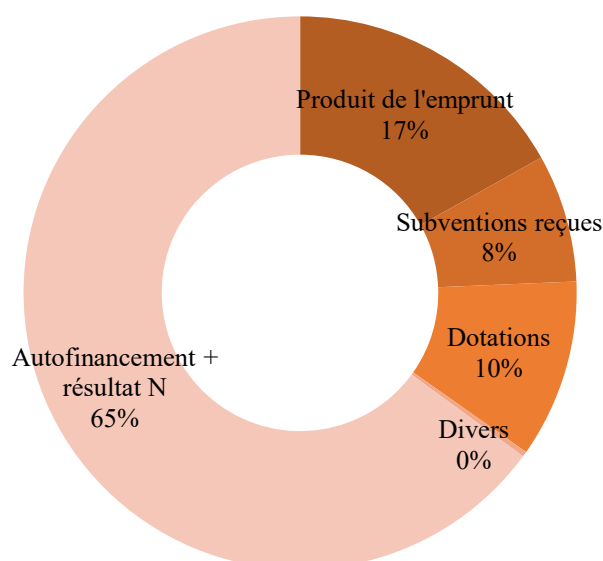
1.4.2. Le financement de l'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 10,8 M€, en recul de 14,3 M€ par rapport à 2024. Cette baisse s'explique principalement par le caractère exceptionnel de l'exercice précédent, marqué par le versement du boni de liquidation de l'OPH destiné à financer le rachat de parts du capital de la VINCEM. Cette opération, neutre en dépenses comme en recettes, n'avait pas d'incidence sur le besoin de financement.

En 2025, le besoin de financement diminue légèrement, passant de 6 M€ à 5,2 M€, sous l'effet d'une hausse de l'autofinancement liée à une cession.



Répartition des recettes d'investissement



1.4.2.1. Les subventions d'équipement reçues

Réalisées à hauteur de 2,3 M€, les recettes de ce poste diminuent de 10,9 M€ par rapport à 2024, année marquée par le versement exceptionnel d'une subvention de 10 M€ issue du boni de liquidation de l'OPH pour l'apport au capital de la VINCEM.

Les subventions les plus importantes perçues en 2025 proviennent de divers organismes pour le financement des opérations suivantes :

- OPH au titre du boni de liquidation (1,16 M€) : pour le financement de surcharges foncières.
- Métropole du Grand Paris (374 K€) : pour l'achat de véhicules électriques (80 K€), l'aménagement de la piste cyclable de la rue de Strasbourg (205 K€), de la rue de la Jarry (57 K€) et de la rue des Meuniers (32 K€).
- Département de la Savoie (240 K€) : pour la réhabilitation du Centre de vacances Habère-Poche.
- Ville de Montreuil (165 K€) : pour les travaux de réfection de la voirie rue des Meuniers.

1.4.2.2. L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice

Les dépenses d'investissement (30,8 M€) sont financées par :

- Les recettes réelles d'investissement (10,8 M€).
- L'autofinancement (ou épargne brute) dégagé par l'exécution de la section de fonctionnement (26,7 M€).
- Desquels on déduit le résultat au titre de l'exercice précédent, à hauteur de 6,6 M€.

Ainsi, la Ville finance à 65% sa politique d'investissement par ses ressources propres en 2025, et limite le recours à l'emprunt, qui représente 17% des dépenses d'investissement.

1.4.2.3. Les recettes diverses d'investissement

En 2025, la Ville a perçu une recette exceptionnelle de 88 K€, correspondant à la libération des fonds consignés pour l'acquisition d'un fonds de commerce, à la suite de son désistement.

1.4.2.4. Les dotations et fonds globalisés

D'un montant de 3,2 M€, les dotations et fonds globalisés se composent principalement du FCTVA (calculé sur les dépenses d'équipement 2024 éligibles) qui s'élève à 3,2 M€.

1.5. L'endettement

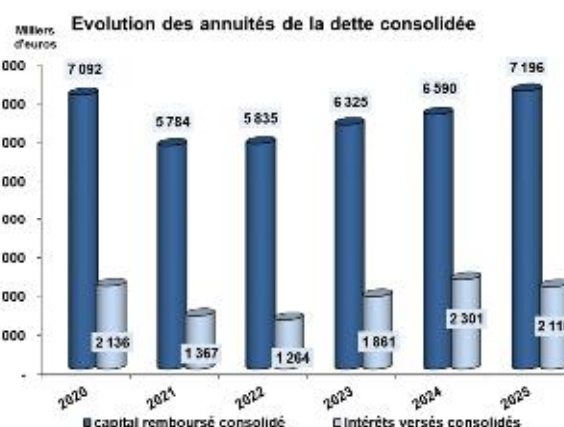
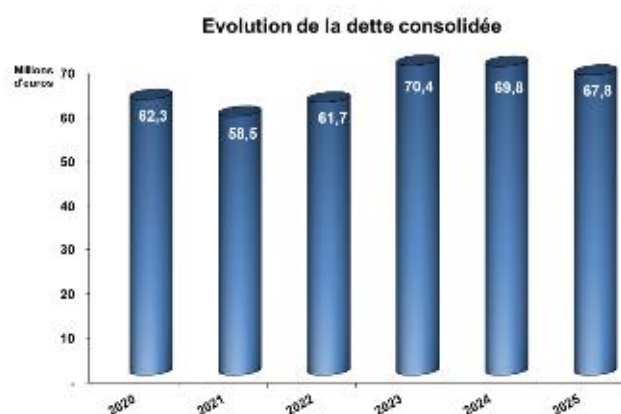
L'année 2025 clôture le cycle d'assouplissement monétaire initié par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'inflation se rapprochant de l'objectif cible de 2 %. En effet, l'inflation en zone euro atteint 2,1% en 2025 après 2,4% en moyenne en 2024 et 5,4% en 2023.

Le taux de dépôt, principal taux directeur a ainsi diminué de 4,00% en juin 2024 à 2,00% en juin 2025, soit 8 baisses consécutives de 25 points de base.

Cette normalisation de la politique monétaire a permis de rétablir un certain équilibre sur le marché du financement local. Si les taux courts ont reculé, cette évolution ne s'est pas répercutée sur la partie longue des taux, laquelle reste influencée par la prime de risque et les émissions souveraines. La confiance des investisseurs repose désormais autant sur la crédibilité budgétaire que sur la politique monétaire.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette consolidée (tous budgets confondus) de la Ville s'élève à 67,8 M€ contre 69,8 M€ l'année précédente. Cette variation résulte notamment du remboursement du capital de 7,2 M€ et de la mobilisation d'un emprunt pour un montant de 5,2 M€ durant l'exercice.

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Dette globale	69 789 424,34 €	67 793 217,69 €
Taux moyen	3.05 %	2.79 %
Durée résiduelle moyenne	11,25 ans	10,75 ans
Durée de vie moyenne	5.92 ans	5.66 ans



Un emprunt de 9,5 M€ a été contracté en juillet 2025 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la partie rénovation du centre sportif et culturel Georges Pompidou. Il est indexé sur le livret A + une marge de 0,40%, pour une durée de 25 ans. Nous disposons de trois ans pour le mobiliser, en fonction de l'avancée des travaux.

L'annuité 2025 de 9,3 M€ était composée de 7,2 M€ en capital et 2,1 M€ d'intérêts.

L'encours consolidé par habitant est en baisse, il s'élève à 1 388 € au 31 décembre 2025 (contre 1 417 € l'année précédente). Le ratio est supérieur à celui de la moyenne en 2023 des villes de la strate (998 € par habitant pour les communes qui comptent entre 20 000 et 50 000 habitants et 1 354 € pour celles de 50 000 et 100 000 hab.).

Exercice au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne nationale de la strate * 20 000 à 50 000	Moyenne nationale de la strate * 50 000 à 100 000 hab.
Encours de la dette / habitant	1 240 €	1 169 €	1 228 €	1 403 €	1 417 €	1 388 €	998 €	1 354 €
Encours de la dette / Epargne brute	4,0	3,4	3,6	3,1	4,0	3,7	4,7	5,6

1.6. Résultat et affectation

Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal fait donc apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 11,5 M€ et en investissement, un déficit de 1,9 M€, après restes à réaliser d'un montant net de 935 K€.

Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée au titre du budget primitif 2026, répartis ainsi : l'excédent de fonctionnement de 11,5 M€ est affecté en partie en recettes d'investissement (1,9 M€) et le reste en recettes d'investissement (9,6 M€). Le déficit d'investissement hors restes à réaliser est inscrit en dépenses d'investissement (2,9 M€).

1.7. Les opérations patrimoniales

Au cours de l'exercice 2025, la *direction des Finances* a poursuivi les actions de rapprochement des immobilisations recensées dans l'inventaire, tenu par l'ordonnateur, et l'actif, tenu par le comptable public.

Pour un montant de 23,1 M€, des modifications d'imputations ont été effectuées pour harmoniser les comptes utilisés.

Ce chapitre comprend aussi d'autres écritures comptables, plus habituelles.

Toutes ces opérations comptables sont équilibrées en dépenses et en recettes et neutres sur le résultat.

1.8. Annexe : impact du budget pour la transition écologique

La loi de finances pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de compléter une annexe au compte financier unique, intitulée « Impact du budget dans la transition écologique ».

1.8.1. Cadre réglementaire

Cet état présente les dépenses d'investissement (hors emprunts) qui, au sein du budget, contribuent favorablement ou défavorablement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France, tels que définis par le droit de l'Union européenne.

Les collectivités doivent recenser et coter les dépenses selon six axes d'action contribuant aux objectifs de transition écologique :

- Axe 1 : Atténuation au changement climatique
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Axe 3 : Gestion des ressources en eau
- Axe 4 : Transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- Axe 5 : Prévention et contrôle contre les pollutions de l'air et des sols
- Axe 6 : Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Le décret d'application prévoit une démarche progressive de cotation. Il impose pour 2025, la cotation des dépenses selon les axes 1 (atténuation au changement climatique) et 6 (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles), pour tous les comptes d'investissements à l'exception des remboursements d'emprunt.

La Ville présente, dans l'annexe, les dépenses d'investissement de 2025, selon le périmètre retenu, mais en ayant adopté toutefois une démarche élargie aux axes 1 (atténuation), 2 (adaptation) et 6 (biodiversité), dans la mesure où des guides ont été publiés pour ces axes comme l'an passé.

1.8.2. Méthodologie

La *Mission Développement Durable* et la *Direction des Finances* ont analysé chaque opération d'investissement et interrogé le service opérationnel concerné. Il a été convenu que l'impact sur la transition écologique serait apprécié au regard de l'objectif global de l'opération et non pas de considérer chaque dépense de manière isolée. Ainsi, l'appréciation de la finalité d'une opération qualifie toutes les dépenses qui la concerne. Ensuite, ont été examinées les dépenses hors opérations, correspondant à des dépenses de plus de 50 K€. Les lignes de dépenses inférieures à 50 K€, mais rattachées à un même projet dont le cumul dépasse ce seuil, ont été réintégrées afin de réduire le nombre de dépenses non cotées.

1.8.3. Résultats

Pour la Ville, sur un total de dépenses d'investissement de 30,9 M€, 6,5 M€ ont été retirées du périmètre car correspondent aux remboursements d'emprunts, exclus par décret.

La démarche de cotation a donc porté sur 24,4 M€. De plus, les dépenses d'investissement, hors opérations, inférieures à 50 K€ (1,9 M€) n'ont pas été cotées, sauf si elles ont pu être rattachées à un projet dont le cumul dépasse ce seuil. La priorité a été donnée à l'analyse des opérations de travaux, au regard des enjeux financiers et environnementaux.

La présentation agrégée permet d'observer que 19,7 M€ de travaux et dépenses d'investissement, soit 64% du total des dépenses et 81% des dépenses entrant dans le périmètre de cotation, ont pu être qualifiées « favorable » ou « neutre » pour au moins l'un des axes. 12,7 M€ contribuent à l'atténuation du changement climatique (axe 1) ; 12,9 M€ favorisent l'adaptation au changement climatique (axe 2) et près de 11,5 M€ préservent la biodiversité (axe 6).

Pour les autres budgets :

- Marchés d'approvisionnement : 72 K€ non cotés.
- Centre aquatique Le Dôme : 408 K€ défavorables.

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

RESTAURATION MUNICIPALE Réalisé mouvements réels - en K€		2024	2025	Ecart
Fonctionnement	Recettes	214	237	23
	dont contribution budget principal	126	150	24
	Dépenses	231	237	6
	Résultat N-1	18	1	-17
	Résultat N	1	0,04	-1

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de repas (236 K€) et la location de la fontaine à eau (1 K€).
- En recettes : la participation des usagers (86 K€) et la contribution du budget principal (150 K€).

Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître un excédent de 0,04 K€. Cet excédent est repris au budget annexe 2026 lors du vote du budget supplémentaire.

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

SPECTACLES VIVANTS Réalisé mouvements réels - en K€		2024	2025	Ecart
Fonctionnement	Recettes	149	159	11
	dont contribution budget principal	90	95	5
	Dépenses	155	148	-7
	Résultat N-1	20	14	-6
	Solde restes à réaliser	0	-7	-7
	Résultat calculé	14	18	4

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de spectacles (127 K€), les taxes diverses (13 K€), la location de matériel et les prestations de régie technique (8 K€).

- En recettes : les produits de la billetterie (62 K€) et la contribution du budget principal (95 K€).

Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent de 18 K€. Cet excédent est repris au budget annexe 2026 lors du vote du budget supplémentaire.

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

MARCHES D'APPROVISIONNEMENT Réalise mouvements réels - en K€		2024	2025	Ecart
Fonctionnement	Recettes	440	415	-25
	dont contribution budget principal	91	68	-23
	Dépenses	389	361	-28
	Résultat N-1	0.3	0.4	0
Investissement	Recettes	0	0	0
	Dépenses	10	61	50
	Résultat N-1	24	64	40
	Solde restes à réaliser	0	-51	-51
Résultat calculé		64	7	-57

Ce budget géré hors taxes comporte les principaux postes suivants :

- En dépenses : le montage, le démontage et le stockage de matériel (206 K€), les frais de personnel (94 K€), les fluides, les fournitures, le matériel et la maintenance (61 K€), l'acquisition de matériels spécifiques aux marchés : fournitures et poses de prises, terminaux de paiement et autres travaux électriques (61 K€).
- En recettes : les redevances des marchés (346 K€) et la contribution du budget principal (68 K€).

Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe des marchés d'approvisionnement fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 27 K€ affecté en recettes d'investissement pour 20 K€ et le solde en recettes de fonctionnement (7 K€). En investissement, l'excédent est de 31 K€. Les reports en dépenses d'investissement s'élèvent à 51 K€. Ces résultats sont repris au budget annexe lors du vote du budget supplémentaire 2026.

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »

CENTRE AQUATIQUE LE DÔME Réalisé mouvements réels - en K€		2024	2025	Ecart
Fonctionnement	Recettes	1 545	957	-587
	dont contribution budget principal	1 156	952	-204
	Dépenses	1 498	949	-549
	Résultat N-1	0	4	4
Investissement	Recettes	909	1 009	100
	dont contribution budget principal	909	1 009	100
	Dépenses	961	993	32
	Résultat N-1	6	2	-4
	Solde restes à réaliser	0	0	0
Résultat calculé		0	30	29

Ce budget géré hors taxes intègre les principaux postes suivants :

- En dépenses :
 - o Les loyers du BEA composés de la part construction (653 K€), de la part gros entretien et réparations (340 K€), de la part maintenance et des frais de gestion (83 K€) et les frais financiers (453 K€).
 - o La contribution au fermier (334 K€).
 - o La taxe foncière (77 K€).
- En recettes :
 - o Les contributions de la ville en investissement (1 M€) et en fonctionnement (952 K€).
 - o Les redevances d'occupation du fermier et de l'emphytéote (5 K€).

Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » fait apparaître un excédent de 12 K€ en fonctionnement et un excédent de 18 K€ en investissement. Ces résultats sont repris et affectés au budget annexe 2026 lors du vote du budget supplémentaire.

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes ainsi que l'affectation des résultats 2025.